Le Pacte et OCP | Finance

présentent

CINEVENTURE 7

PARTICIPEZ AU FINANCEMENT DU CINÉMA AVEC LA SOFICA CINEVENTURE 7

Ceci est un document promotionnel non contractuel

© SRAB Films – Rectangle Productions

© Ex Nihilo

© Shanna Besson

© Guy Ferrandis

© Les films du Worso – No Money Productions

Ces films ne feront pas l'objet d'investissements de Cineventure 7.

www.cineventure.fr

Afin de bénéficier de la réduction d'impôt, les titres des souscripteurs seront bloqués pendant au minimum 5 ans. En l'absence de marché secondaire, la durée de blocage de l'investissement sera en principe égale à la durée de vie de la Sofica, soit 10 ans. Dans l'hypothèse où les actions seraient cédées avant le délai de 5 ans, l'investisseur perdra l'avantage fiscal. L'attention du public est attirée sur les risques liés à CINEVENTURE 7, notamment le risque de perte en capital, le risque d'illiquidité ainsi que le risque fiscal. L'ensemble des facteurs de risques liés à l'Opération figurent à la section II. «Facteurs de risque» du Prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers

CINEVENTURE 7 est une société anonyme en cours de constitution par voie d'offre au public. Un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 3/09/2020 sous le numéro SOF20200004 sera disponible auprès de la SOFICA CINEVENTURE 7.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE (1)

RISQUES SPÉCIFIQUES À L'ÉMETTEUR

Risque lié à la valorisation (risque modéré) : l'activité des SOFICA s'exerce dans un domaine présentant un caractère aléatoire ; il est impossible de connaître à l'avance la valorisation des actions de la SOFICA au moment de la sortie. Il se peut aussi que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.
Risque d'annulation de l'opération (risque modéré) : dans le cas où le montant des souscriptions serait inférieur à 1 million d'euros, la SOFICA CINEVENTURE 7 ne pourrait être constituée.

Risque lié à la crise sanitaire (modéré) : L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait qu'un confinement pourrait entrainer un retardement du calendrier de production et d'exploitation d'un film, et un arrêt ou un report de l'exploitation commerciale cinématographique d'un film, et une baisse de l'exportation des films.

Risque lié aux investissements adossés (risque modéré) : les investissements adossés (35% des investissements) bénéficient d'un engagement de rachat des droits à recette de la SOFICA au montant nominal. Les investissements adossés supportent les frais de gestion au même titre que les investissements non adossés. Il se peut que le capital investi ne soit pas intégralement restitué, notamment en cas d'insolvabilité des garants et aucun investissement ne bénéficiera d'une garantie bancaire.

Risque lié à l'absence de protection de la directive AIFM (risque faible) : la SOFICA ne relève pas du régime issu de la transposition en droit français de la directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 (directive AIFM) dans la mesure où elle poursuit un objectif commercial la SOFICA ne doit donc pas désigner un dépositaire.

QU'EST-CE QU'UNE SOFICA ?

CINEVENTURE 7 est une société de financement du cinéma (SOFICA).
Depuis 2014, la SOFICA accompagne des films français ayant une carrière potentielle dans les grands festivals internationaux, tels que Cannes, Venise, Berlin, etc. voués à conjuguer reconnaissance artistique et intérêt du grand public, en France et à l'export.

L'investissement réalisé dans un film permet à la SOFICA d'acquérir des droits sur les entrées en salle, les ventes DVD, VOD, TV au cours de la vie du film.

1

L'EXPÉRIENCE DES FONDATEURS

est unique dans l'industrie cinématographique française : Jean Labadie a produit et distribué plus de 800 films dont près de 180 ont été présentés au festival de Cannes. Fondateur de la société «Le Pacte», distributeur et vendeur international de films, il a aussi été le fondateur de Bac Films en 1986 et s'illustre par une expérience de plus de 30 ans dans la production et distribution de films.

Grâce à un déploiement marketing et commercial en France et sur les grands marchés internationaux, ses films rencontrent tous les publics.

Les possibilités de cession de titres sont limitées.

2

UNE SÉLECTION AUDACIEUSE ET ÉQUILIBRÉE

Cineventure 7 investira 90 % de son capital social, dont 45% en production de films sélectionnés pour leur potentiel créatif et commercial (contrats d'association à la production non adossés). En parallèle, 20% seront investis en développement, ce type d'investissement pourra générer une plus-value potentielle fortement limitée, et enfin 35% seront des investissements adossés à des sociétés établies du secteur. Les investissements adossés, qui ne produisent aucune plus-value, supportent les frais de gestion et ne font pas l'objet d'une garantie bancaire.

L'investissement dans CINEVENTURE 7 présente un risque de perte en capital, et n'apporte aucune garantie de rendement pour les investisseurs.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

3

LE COMITÉ D'INVESTISSEMENT

qui assistera la SOFICA est composé de 10 professionnels de la production, de la distribution et des ventes internationales, représentant des sociétés incontournables du secteur comme Le Pacte, Indie Sales, Charades, ou encore Les Films du Worso.

RISQUES SPÉCIFIQUES AUX VALEURS MOBILIÈRES

Risque de perte en capital (risque élevé) : la SOFICA ne bénéficie d'aucune garantie ni protection, il se peut donc que le capital initialement investi ne sont intégralement restitué.

Risque de liquidité (risque élevé) : en l'absence probable de marché secondaire, la liquidité est inexistante et la durée de blocage pourra atteindre 10 ans maximum (dissolution statutaire de la SOFICA).

Risque de rentabilité plafonnée (risque modéré) : la SOFICA envisage de procéder à des investissements ne dépendant pas du succès commercial des films, aussi la rentabilité de ces investissements est plafonnée.

Risque lié au régime fiscal des SOFICA (risque faible) : il existe un plafonnement global de l'avantage fiscal fixé, pour l'imposition des revenus 2020, à 10.000 € majorés à 18.000 €, dans la limite de 25% du revenu net global du foyer, dans le cas de souscription au capital d'une SOFICA.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE (2)

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

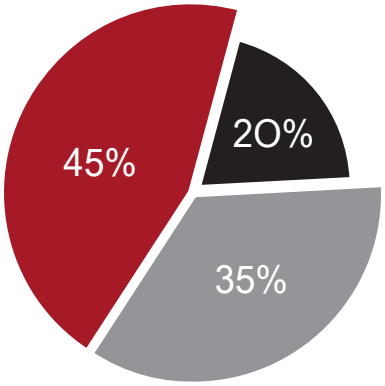

Investissements en production non adossés (non garantis)
Ces investissements permettent de s'associer à la production de films français ainsi qu'à des coproductions européennes, permettant une bonne diversification du risque. Dès la sortie en salles et pendant toute la vie du film, la SOFICA pourra récupérer une partie des recettes générées sur tous supports et partout dans le monde, en fonction du succès du film.

Investissements adossés
Ce type d'investissement fait l'objet d'un engagement de rachat à prix fixe par les producteurs adosseurs au bout de 5 ans, le prix étant le montant investi par la Sofica diminué des recettes générées. Ces investissements adossés impliquent une diminution du potentiel de plus-value de la SOFICA et une exposition au risque de défaut des adosseurs. Le porteur ne réalisera pas de gain. Ces investissements adossés supportent les frais de gestion de la SOFICA et ne font pas l'objet d'une garantie bancaire.

Développement de projets d'auteurs
Les investissements dans le développement permettent de soutenir les travaux d'écriture et de préparation avant que le fi lm trouve son financement.
Il s'agit d'une poche de la SOFICA moins exposée puisque le producteur s'engage à rembourser dès que l'un des projets trouve du financement (subventions, chaines TV, etc), cependant les rendements de ces investissements seront nuls ou limités.

BÉNÉFICIEZ D'UNE RÉDUCTION DE 48%* DE VOTRE IMPÔT SUR LE REVENU EN INVESTISSANT DANS LA SOFICA CINEVENTURE 7, EN CONTREPARTIE D'UN DÉLAI DE BLOCAGE DES PARTS DE 10 ANS MAXIMUM ET D'UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL.

Exemple : Si vous investissez 10.000 euros avant le 31 décembre 2020 dans CINEVENTURE 7, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu égale à 4.800 euros au titre de votre impôt sur le revenu 2020 payable en 2021.
Dans le cas d'un investissement SOFICA, le plafond global des niches fiscales est porté à 18 000€.

** la réduction d'impôt de 30% est portée à 48% dans les conditions prévues à l'article 199 unvicies du Code Général des Impôt, tel que décrit au III.5.a et III.8.a du Prospectus.*

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chacun et est susceptible d'être modifié ultérieurement par la législation

CALENDRIER

31/12/2020 - 2021 — Clôture des souscriptions
Réalisation des investissements

2022 — Recettes salles France et ventes monde

2023 — Recettes vidéo et VOD France et monde

2024 - 25 — Recettes TV et monde

2026-2030 maxi — Cession de droits résiduels

Il n'y aura pas de distribution potentielle de dividendes tout au long de la vie de la société. La durée de vie de la SOFICA est fixée à 10 ans. La sortie anticipée ne pourra être envisagée, avec l'accord du Ministère de l'Economie et des Finances, qu'à partir de la sixième année d'existence de la société, soit à partir de 2026.

CARACTÉRISTIQUES DE LA SOFICA CINEVENTURE 7

STATUT	Société anonyme
MONTANT DE L'OFFRE AU PUBLIC	3.850.000 euros
MONTANT NOMINAL DE CHAQUE ACTION	100 euros
DURÉE DE BLOCAGE	minimum 5 ans / maximum 10 ans
PART DES INVESTISSEMENTS	90% conformément à l'article III.5.a du prospectus
SOUSCRIPTION MINIMALE	5.000 euros
RÉDUCTION DE L'IMPÔT SUR LE REVENU	48% du montant de la souscription dans la limite de souscription de 18.000 euros et 25% du revenu net global du foyer fiscal
DROIT D'ENTRÉE / FRAIS DE DOSSIER	Aucun
SOCIÉTÉS D'ADOSSEMENT	Le Pacte, Federation Entertainment, autres producteurs
SOUSCRIPTIONS	Jusqu'au 31 décembre 2020
FRAIS DE GESTION	2,6% ht (3,12% ttc) : Année 1 2,4% ht (2,88% ttc) : Année 2 1,2% ht (1,44% ttc) : Années 3 et 4 2% ht (2,4% ttc) : Année 5 0,94% ht (1,13% ttc) : À partir de l'année 6
COÛT DE LANCEMENT DE L'OPÉRATION	5,6% ht (6,1% ttc) : Année 1 seulement

OCP | Finance

OCP Finance est une société créée à l'initiative de professionnels du capital investissement afin de concevoir des solutions d'investissement innovantes à destination des particuliers et des entreprises. OCP Finance s'appuie principalement sur des sociétés opérationnelles afin de proposer des avantages fiscaux et développer une stratégie d'investissement non contrainte, génératrice de valeur et éligible aux réductions d'impôts. Les sociétés créées par OCP Finance opèrent dans les domaines de l'innovation, de l'exploitation de centres d'affaires et de la production cinématographique.

Le Pacte

Le Pacte est une société indépendante de distribution, de production et de ventes internationales de films. Jean Labadie, fondateur de Bac Films en 1986 puis de Le Pacte en 2007, a distribué plus de 600 films en France et dans le monde, incluant de nombreux succès dans les plus grands festivals de cinéma.

Demande d'information
01 83 64 31 04

Email
info@cineventure.fr

Adresse
51 rue de Ponthieu
75008 Paris

Retrouvez-nous sur
www.cineventure.fr

CINEVENTURE